

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2648

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	3 000 000	0
Service public de l'énergie	0	3 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Nouvelle ligne de programme (<i>ligne nouvelle</i>)	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le réseau des associations chargées de la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) constitue le maillon indispensable des politiques relatives à la lutte contre la pollution atmosphérique. Grâce aux mesures effectuées chaque jour par ces associations régionales, les pouvoirs publics disposent des données nécessaires pour le bon accomplissement des politiques d'amélioration de la qualité de l'air, comme l'accompagnement et la mise en œuvre des plans de protection de l'atmosphère (PPA), des plans d'aménagement et d'urbanisme, ou du plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREPA 2022-2026).

Cependant, le budget alloué aux AASQA dans le cadre du PLF 2024 ne couvre pas l'ensemble des moyens nécessaires pour que les AASQA puissent accomplir pleinement leurs missions et répondre aux besoins grandissants. En effet, l'enveloppe prévue à l'action 05 du programme 174 ne permet pas de donner aux AASQA les ressources requises pour assurer l'accompagnement des politiques d'amélioration de la qualité de l'air qui répondent pourtant aussi bien à des enjeux de santé publique majeurs qu'à l'atteinte des niveaux de qualité de l'air exigés par la réglementation européenne qui va se renforcer dans les prochains mois.

Rappelons en outre que le coût de la pollution de l'air a été estimé à 100 milliards d'€ par an.

Pour mener à bien l'ensemble des actions nécessaires, un financement complémentaire de 6 millions d'euros est nécessaire en complément des moyens déjà prévus dans le PLF2024 pour engager la mise en conformité du réseau avec les exigences de la nouvelle directive. Ces moyens supplémentaires permettraient de :

- renforcer l'exploitation et la valorisation des données produites par les AASQA pour accompagner les politiques dans les territoires et développer des outils d'aide à la décision pour un véritable passage à l'action,
- donner les moyens de répondre aux nouvelles exigences réglementaires prévues pour 2024 pour les mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des épisodes de pollution intense et prendre en charge l'accroissement des mobilisations dans les AASQA des situations liées à l'intégration de PM_{2,5} au dispositif d'alerte,
- Intégrer les politiques d'open data de transition numérique (évaluation de l'exposition de la population à fine échelle, ...) et la sécurité informatique ;
- poursuivre la trajectoire de surveillance des polluants d'intérêt national et émergents, au premier rang desquels les pesticides dont la surveillance doit être renforcée, l'ammoniac qui nécessite un vrai dispositif de surveillance (prochain contentieux européen), ou les éléments précurseurs de la pollution à l'ozone toujours d'actualité avec le changement climatique;
- accompagner le développement des connaissances nécessaires à la recherche et développer des approches innovantes sur le suivi des polluants (micro-plastiques, pollens, perturbateurs endocriniens, PFAS, aéro-biocontaminants, pouvoir oxydant de la pollution, etc.);
- contrebalancer la baisse des financements issus de dons de TGAP en raison de la baisse de l'activité industrielle
- amortir en partie l'impact de l'inflation (énergie, matériels de mesure, prestations, ...);
- permettre d'assurer le renouvellement des outils de mesure, dont l'obsolescence risque de compromettre progressivement la qualité des travaux de surveillance.

Pour cette mise en adéquation des moyens face aux besoins, il est proposé une trajectoire sur 2 ans.

Aussi, afin de pouvoir répondre à ces différents enjeux pour l'année 2024, cet amendement propose de transférer 3 millions d'euros (AE et CP) de l'action 12 « Soutien à la cogénération au gaz naturel et autres moyens thermiques » du programme 345 « Service public de l'énergie » vers l'action 05 « Lutte contre le changement climatique et pour la qualité de l'air » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines. », afin d'augmenter les crédits dévolus aux AASQA.